# MOTOCROSS SOLO / SIDE-CAR / QUAD





N° d'épreuve FFM	299	Organisateu
Moto-Club		
N° d'affiliation	0572	
Date	15 mars 2015	
Lieu	41190 Herbault	
Organisateur technique	Jacques Lhermenault	
Adresse	20 rue François de Muss	et 41190 PRAY
E-mail	motocross.mesland.herba	ult@gmail.com
Téléphone	0254773285/0642313	3665

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

# Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

# Article 2 Officiels

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur de course	BELLANGER Alain	Licence: OFF003385
Président du Jury ou Arbitre	QUINCE Leslie	Licence: OFF215118
Membre du Jury	DAUVOIS Patrice	Licence: OFF007902
Membre du Jury	DION Denis	Licence: OFF056813
Commissaire technique responsable	ADAM Christian	Licence: OFF162240
Responsable du chronométrage	ROBLIN Jacques	Licence : OFF021065

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

# **Article 3** Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
NCO	13 ans		125cc à 500cc	l ·
Chpt Ligue 125cc	13 ans		125cc	
Chpt Grd Ouest Quads	15 ans		250 à 750cc - 2T ou 4T	

En	ga	ge	m	en	t	:

Site internet: motocross.mesland.herbault.over-blog.com

Contact : RIVARD Franck

Adresse: 45 rte des Chailloux 41000 VILLERBON

Téléphone: 0629605450

E-mail: franca.arthe@gmail.com

#### Chronométrage:

Location de transpondeur :

🔳 oui 🗖 non

Tarif: 10€

Caution: 200€

# MOTOCROSS SOLO / SIDE-CAR / QUAD



# Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

#### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : □ oui □ non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contreindication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

#### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

# Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

# Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## Article 6 Médicalisation de la manifestation

 Médecin responsable médical
 Cocuau Didier

 Nombre de secouristes
 12
 Nombre d'ambulance(s)
 2

 Hôpital le plus proche
 CHU de Blois
 Temps de trajet (en min)
 20mn

### Article 7 Le site de pratique

Accès:

Nom du site ......

Adresse .....

GPS – Latitude (Nord) .....

GPS – Longitude (Est).....

Capacité Moto :
Pendant les essais : 54
En manche : 45

#### Caractéristiques :

Capacité Quad/Side-car:
Pendant les essais: 36
En manche: 30

l'attestation
d'assurance, les
horaires
prévisionnels, le
plan d'accès et le
plan du site doivent
être annexés au
règlement

#### Visa du Moto-Club

### Visa de la Lique

#### Visa de la FFM

Date: 19 Complet 2015

Date: 2 8 JAN, 2015

Secretaire

Date : Numéro :

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation 74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – <u>www.ffmoto.org</u>